

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 5

Artikel: Les problèmes d'après-guerre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383112>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U. S. F. S. Par intérim: G. Heymann
Téléphone 1808 o o o Kapellenstrasse 6 o o o Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:

	Page
1. Les problèmes d'après-guerre	49
2. Seconde conférence socialiste internationale de Zimmerwald	51
3. L'exécution de la loi de protection ouvrière en 1915	53
4. Une nomination définitive	54

	Page
5. Le Nationalisme (suite)	55
6. Dans les Fédérations	56
7. Mouvement syndical international	59
8. Divers	60

Les problèmes d'après-guerre

Il n'y a pas d'illusions à se faire sur l'attitude que les diplomates et les politiciens des différents pays belligérants auront vis-à-vis du prolétariat au moment de la discussion des traités de paix. S'ils ne sont pas suffisamment organisés pour qu'il soit prudent d'écouter le desiderata, ceux qui auront passé de longs mois sur les champs de bataille ou qui auront donné le maximum de leur puissance de travail dans les fabriques d'armes et de munitions, n'auront pas un mot à dire lors du règlement des comptes. Une fois de plus s'affirmera cet axiome: «Le peuple, c'est de la chair à canon.» Si la paix trouve le prolétariat désarmé, parce qu'il se sera laissé prendre au mirage de l'Union sacrée, la situation des ouvriers risque d'être alors plus mauvaise encore qu'avant la guerre.

Et pourtant, au point de vue purement matériel, combien de problèmes sont à examiner et qui n'intéressent pas seulement les « officiels », mais aussi, nous disons même surtout, la classe ouvrière. Pour beaucoup, ce ne sera pas chose facile que de les solutionner, mais il en est trois qui méritent que la classe ouvrière s'y intéresse, et qu'elle mette tout en œuvre pour que ses intérêts soient sauvegardés. Ce sont:

- 1° La question des dommages de guerre.
- 2° Les traités de travail.
- 3° Le problème de la main-d'œuvre étrangère.

En apparence, ces problèmes semblent devoir intéresser la classe ouvrière des pays belligérants seulement. Mais réellement, leur importance est telle qu'il n'est pas possible que les « neutres » ne s'en préoccupent pas. Les relations politiques, industrielles et commerciales ont brisé les frontières depuis longtemps, et la situation des ouvriers d'une industrie dépend, dans une certaine mesure, de celle qui est faite aux ouvriers de la

même industrie dans les pays voisins. Aussi, ce serait commettre une lourde faute que de vouloir poser certains problèmes sur le terrain national seulement.

Les dommages de guerre

C'est là un des problèmes les plus difficiles à résoudre et qui peut prêter le plus à l'arbitraire, si on ne veut tenir compte que des intérêts personnels, sans souci aucun de l'intérêt collectif. Et ce problème exige, pour l'avenir industriel des pays en guerre, qu'il soit solutionné rapidement. Les belligérants, et les « neutres » également, devront, dès que la paix sera signée, faire de gros efforts pour s'introduire sur le marché mondial que la guerre aura bouleversé. Certains pays « neutres », tels les Etats-Unis par exemple, auront profité de la période de guerre pour développer leurs industries et accaparer le marché; et l'effort donné par ces pays sera continué après la guerre. Ce ne sera donc pas chose facile que de reprendre un peu de terrain à ces concurrents qui auront eu le champ d'autant plus libre pour s'organiser industriellement et commercialement, que certains de leurs concurrents d'hier sont des clients aujourd'hui.

Puis, parmi les belligérants, il y aura l'Allemagne qui donnera certainement un effort surhumain pour reconquérir un marché que la guerre lui aura enlevé. Et le système de pénétration de l'Allemagne, ainsi que son esprit d'organisation nous obligent à admettre que la concurrence aura affaire à forte partie. A ce sujet, on objectera probablement que les Alliés d'aujourd'hui sauront briser, après la guerre, tous les plus grands efforts de l'Allemagne, par un boycott et des traités de commerce sérieusement organisés. Certes, il n'est pas facile de prévoir ce que pourront être les résultats de pareilles mesures. Mais nous avons l'impression qu'elles rencontreront de telles difficultés pratiques que le marché,

avant qu'il soit long, tombera de nouveau sous le coup de la loi de l'offre et de la demande. Et ceux-là sont sages qui, comme le député socialiste français Compère-Morel, écrivent: « Oui, il est fou de croire à la possibilité d'anéantir, de ruiner et d'écraser une puissance qui, par sa ténacité, son labeur et ses modes de travail a su prendre une place prépondérante parmi les peuples. Pour pouvoir lui résister dans l'avenir et l'empêcher d'imposer son hégémonie industrielle, commerciale, agricole et financière, il ne suffit pas de parler de boycottage et d'interdire l'entrée de ses produits chez les Alliés par une législation douanière sévère; ce qu'il faut, c'est être capable de rivaliser sur le marché avec elle. » L'avenir, au point de vue industriel et commercial, appartiendra donc à celui qui sera capable du plus gros effort, et qui le fera le plus rapidement et dans les conditions les meilleures.

C'est pour cette raison que la solution du problème des *dommages de guerre* ne peut pas attendre la fin des hostilités. Pour la France et la Belgique plus particulièrement, dont les contrées les plus industrielles sont envahies, et qui comptent un bon nombre d'usines détruites, ce problème se pose d'une façon intensive. Ces contrées évacuées, soit que l'envahisseur aura été refoulé ou que les conditions de paix l'en auront éloigné, ne devront pas tarder à reprendre leur activité industrielle. Et c'est à cet effet que des indemnités devront être payées pour les dommages de guerre. En un mot, une usine détruite devra être remplacée par une nouvelle usine. Il serait pour le moins curieux, et ce ne serait pas habile, si des industriels devaient recevoir une indemnité pour les dommages que la guerre leur aura causés, sans qu'ils soient tenus d'utiliser cette indemnité pour la remise en activité de l'usine qu'ils exploitaient avant la guerre. Parce qu'enfin, la destruction d'une usine ne constitue pas seulement un dommage pour l'industriel intéressé, mais aussi pour les ouvriers qui trouvaient là leur gagne-pain. Et si des dommages de guerre devaient être payés sans conditions pour l'usinier qui en bénéficierait, qu'il ait le droit d'utiliser les capitaux que lui payerait la collectivité dans un but purement personnel, il n'y aurait pas de raison pour ne pas indemniser les ouvriers que la destruction d'une usine aurait privés de travail.

Quoique ce problème ne touche pas la Suisse, il est intéressant de le discuter, le sort de nos camarades d'outre-frontière ne nous laissant pas indifférent. Et nous suivrons avec beaucoup d'intérêt l'action que les organisations syndicales de France ont entreprise dans le but de solutionner la question des *dommages de guerre* dans le sens que nous indiquons. Mais le succès ne leur sera

acquis qu'au prix d'un effort continu. L'Union sacrée n'étant pas le fait des capitalistes, la logique la plus élémentaire et l'intérêt général risquent bien d'être sacrifiés aux intérêts particuliers, si les organisations ne réussissent pas à imposer leur volonté.

Une délégation du « Comité d'action » de la C. G. T., composée des citoyens Prété, Jouhaux, Chanvin et Picart, s'est rendue auprès de la Commission de la Chambre des députés, chargée de la préparation du projet sur la réparation des dommages de guerre. Voici, d'après les journaux syndicaux de France, les desiderata que cette délégation a discutés devant la dite commission:

Elle a insisté particulièrement sur l'intérêt économique et social de l'obligation absolue du remploi. C'est un dommage social, a-t-elle dit, qui a été causé aux régions envahies. C'est seulement la reconstitution du milieu social, dans le sens du progrès, qui peut réparer le dommage et permettre à tous les éléments de ce milieu, au travail notamment, le principal facteur de la richesse nationale, de trouver les réparations auxquelles ils ont droit. En dehors de cette reconstitution, il ne peut y avoir qu'injustice. Privilèges pour quelques-uns: les possesseurs qui seraient indemnisés; dommages élargis pour tous ceux qui, ne possédant que leur force de travail, ne retrouveraient plus la possibilité d'employer leur activité.

C'est le devoir de la nation, autant dans l'intérêt du pays tout entier que dans celui des régions envahies, de rendre à ces régions toute leur activité économique et de les mettre en état de reprendre, le plus tôt possible, la lutte économique. Mais c'est aussi le devoir des industriels, des commerçants, des agriculteurs de contribuer à cette résurrection. Celui qui prétendait faillir à ce devoir commettrait une désertion et ne saurait prétendre à une indemnité de l'Etat.

Et la délégation a demandé que le non-emploi soit une cause de déchéance absolue, sauf pour des cas tout à fait exceptionnels étroitement et strictement limités.

Elle a également attiré l'attention de la Commission parlementaire sur la reconstitution des bois et forêts. Sur l'obligation, absolue également, de subordonner à des conditions de rattachement au plan général de reconstruction et à l'aménagement des locaux, notamment en ce qui concerne l'hygiène publique, le versement des indemnités. Elle a demandé que la reconstruction des immeubles à usage industriel soit soumise, non seulement aux prescriptions des règlements municipaux, mais l'application de l'Inspection du Travail, en ce qui concerne les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs.

Elle a demandé que la loi restitue également aux travailleurs leur situation d'avant guerre en leur assurant au moins les conditions de travail et de salaires qu'ils avaient obtenu avant la guerre. Salaires et conditions constatés par des accords passés entre les syndicats patronaux et ouvriers existant avant la guerre, ou, à leur défaut, entre les *fédérations nationales* patronales et ouvrières des métiers ou industries intéressées.

Elle a signalé à la Commission parlementaire la nécessité d'avances pour le matériel industriel, comme pour les immeubles. Signalé pareillement, la nécessité de prévoir la construction de baraquements provisoires pour permettre la reconstitution améliorée et l'économie que présenterait, dans bien des cas, pour l'Etat la libération en nature: immeubles d'égale valeur, réparations, matériaux, meubles, machines, etc., à condition que soient créés à cet effet des offices spéciaux pour l'administration desquels il serait fait appel aux organisations syndicales.

Elle a enfin signalé à la Commission parlementaire quelques points du projet de loi demandant des précisions de pensée ou de rédaction.

C'est là de bonne besogne... à condition, pourtant, que nos camarades de France continuent leur travail, et qu'ils ne s'en remettent pas à quelques fallacieux politiciens aux promesses faciles. Les problèmes qui touchent au prolétariat ont une trop grande importance pour que l'organisation syndicale puisse s'en remettre à des gens qui ne connaissent l'ouvrier que comme électeur, mais non pas comme salarié, et qui ne peuvent donc pas savoir les besoins réels.



Seconde conférence socialiste internationale de Zimmerwald

Dans le numéro de mars de la *Revue*, nous annoncions qu'une deuxième conférence de Zimmerwald aurait lieu dans une ville de Hollande, au commencement d'avril. Pour différentes raisons, cette conférence eut lieu, non pas dans une ville de Hollande, mais à Kienthal, petit village de l'Oberland bernois.

Etaient présents, les *parlementaires socialistes* suivants:

De la *France*: Pierre Brizon, député de l'Allier; Alexandre Blanc, député de Vaucluse; Raffin-Dugens, député de l'Isère. De l'*Italie*: Prampolini, Morgari, Modigliani, Musatti, Dugoni. De l'*Allemagne*: A. Hoffmann, député à la diète de Prusse; H. Fleissner, député à la diète de Saxe. De la *Serbie*: T. Katzlerowitch. De la *Suisse*: Graber, Grimm et Naine.

* * *

Plusieurs députés socialistes du *Reichstag allemand*, qui auraient voulu assister à la seconde Conférence, ont été empêchés par le gouvernement de passer la frontière; en outre d'autres délégués et députés de divers pays (*France, Angleterre, Autriche-Hongrie*) n'ont pu assister à la Conférence pour les mêmes raisons.

* * *

Après plusieurs jours de discussions, la conférence a voté plusieurs résolutions concernant l'attitude du prolétariat en face de la guerre, et a rédigé un appel aux peuples, que nous reproduisons ci-après.

D'autre part, pendant que les Zimmerwaldiens discutent, le Bureau socialiste international ne reste pas inactif. En date du 1^{er} mai, il publie également un manifeste, en même temps qu'il convoque une conférence internationale des partis socialistes et ouvriers des pays neutres pour le 26 juin 1916, à la Haye.

Tout ça, c'est fort bien, mais ce qu'il importe surtout pour le mouvement ouvrier, c'est que toute cette action puisse s'unifier; ce sera le seul moyen pour arriver à un résultat pratique, sinon ces différentes conférences socialistes internationales n'auront été que de simples parlottes.

* * *

Aux peuples qu'on ruine et qu'on tue.

*Prolétaires de tous les pays,
unissez-vous!*

Deux ans de guerre mondiale! Deux ans de ruines! Deux ans de massacres! Deux ans de réaction!

Qui donc est responsable? Où sont donc — derrière ceux qui, au dernier moment, ont allumé l'incendie — ceux-là qui l'ont voulu et préparé depuis un quart de siècle?

Ils sont parmi les privilégiés!

Lorsque, au mois de septembre 1915, au-dessus de la mêlée, au milieu des passions guerrières déchaînées, nous socialistes des pays belligérants et neutres, réunis fraternellement à Zimmerwald pour sauver l'honneur du Socialisme et dégager sa responsabilité, nous disions déjà dans notre Manifeste:

«Les institutions du régime capitaliste qui disposent du sort des peuples: les gouvernements (monarchiques ou républicains), la diplomatie secrète, les puissantes organisations patronales, les partis bourgeois, la presse capitaliste, l'église — sur elles toutes pèse la responsabilité de cette guerre surgie d'un ordre social qui les nourrit.»

C'est pourquoi, «chaque peuple», comme l'a dit Jaurès quelques jours avant sa mort, «a paru à travers les rues de l'Europe avec sa petite torche à la main.»

* * *

Après avoir couché dans la tombe des millions d'hommes, désolé des millions de familles, fait des millions de veuves et d'orphelins, après avoir accumulé ruines sur ruines et détruit irrémédiablement une partie de la civilisation, cette guerre criminelle s'est immobilisée.

Malgré les hécatombes sur tous les fronts, pas de résultats décisifs. Pour faire seulement vaciller ces fronts, il faudrait que les gouvernements sacrifient encore des millions d'hommes.

Ni vainqueurs, ni vaincus, ou plutôt tous vaincus, c'est-à-dire tous saignés, tous ruinés, tous épuisés: tel sera le bilan de cette folie guerrière. Les classes dirigeantes peuvent ainsi constater la vanité de leurs rêves de domination impérialiste.

Ainsi est-il de nouveau démontré que seuls ont bien servi leur pays, ceux des socialistes qui, malgré les persécutions et les calomnies, se sont opposés dans ces circonstances au délire nationaliste en réclamant la paix immédiate et sans annexions.

Que vos voix, nombreuses, crient avec les nôtres: *A bas la guerre! Vive la Paix!*

Travailleurs des villes et des champs!

Vos gouvernements, les cliques impérialistes et leurs journaux vous disent qu'il faut «tenir jusqu'au bout» pour libérer les peuples opprimés. C'est une des plus grandes fourberies imaginées par nos maîtres pour la guerre. Le vrai but de cette boucherie mondiale est pour les uns de s'assurer la possession du butin qu'ils ont rassemblé pendant des siècles et au cours d'autres guerres; pour les autres, d'aboutir à un nouveau partage du monde afin d'augmenter leur lot en annexant